



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 29 MAI 2019

Date de la convocation : 15 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Matthieu ROUYEYRE

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Mathieu HAZOUARD (Membre associé), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain RENARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°190529_013
COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE
« AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

DÉLIBÉRATION N°190529_013
COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE
« AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Considérant la convocation du comité syndical en date du 15 mai 2019 fixant le prochain comité syndical le 29 mai 2019 à 14h00 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 14h30,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 29 mai 2019 à 14h00,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 14h30.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu l'article L5721-4 et les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Le Compte Administratif soumis à approbation fait apparaître les résultats de l'exercice 2018 du Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire » du Syndicat mixte Gironde Numérique.

Il reprend toutes les écritures des dépenses et recettes de l'exercice 2018 votées soit au Budget Primitif, soit lors des décisions modificatives prises en cours d'exercice.

Le Compte Administratif 2018 se présente comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	6 995 142,49	75 827 368,37	82 822 510,86
Recettes	5 940 287,80	63 473 363,90	69 413 651,70
Résultat de l'exercice	-1 054 854,69	-12 354 004,47	-13 408 859,16

Résultat reporté	6 795 670,32	-2 380 104,44	4 415 565,88
------------------	--------------	----------------------	--------------

Résultat de clôture	5 740 815,63	-14 734 108,91	-8 993 293,28
----------------------------	---------------------	-----------------------	----------------------

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Restes A Réaliser - Dépenses	0,00	82 800,00	82 800,00
Restes A Réaliser – Recettes	0,00	15 000 000,00	15 000 000,00
Solde <u>RAR</u>	0,00	14 917 200,00	14 917 200,00

Résultat de clôture corrigé des <u>RAR</u>	5 740 815,63	183 091,09	5 923 906,72
---	---------------------	-------------------	---------------------

DÉLIBÉRATION N°190529_013
COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE
« AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Le Compte Administratif 2018 présente donc un excédent global de clôture avec prise en compte des Restes A Réaliser 2018 (RAR) de 5 923 906,72 euros.

Monsieur, le Président se retire pour le vote sous la présidence de Monsieur Matthieu Rouveyre.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver le Compte Administratif 2018 du Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire »

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 29 mai 2019

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Matthieu ROUVEYRE

Annexe : Page signature